

**Séance du
Conseil du
4 mars 2024**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Antoine-de l'Isle-aux-Grues tenue le lundi 4 mars 2024 à 19 heures au Centre de la Volière à la salle des Bâtitseurs.

Sont Présents(es), les conseillers(ère) :

Siège #2 - M^{me} Édith Rousseau
Siège #3 - M. Yvon Roy
Siège #4 - M. Martin Papineau
Siège #5 - M. Luc Vézina
Siège #6 - M. Michel Rousseau

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Frédéric Poulin.

M^{me} Virginie Gagnon, Directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance

- **Ouverture de la séance**

Après vérification du quorum, M. le maire, Frédéric Poulin, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M. le maire, Frédéric Poulin
M^{me} Édith Rousseau, siège #2
M. Yvon Roy, siège #3
M. Martin Papineau, siège #4
M. Luc Vézina, siège #5
M. Michel Rousseau, siège #6

Siège vacant : Siège #1

2024-03-01

2007-12-01-ss3. Adoption de l'ordre du jour

Adoption de
l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du mois de février 2024;
5. Rapport des dépenses ;
6. Date de la prochaine élection ;
7. Dépôt projet de règlement ayant pour but de citer "L'église Saint-Antoine" à titre d'immeuble patrimonial ;
8. PRABAM ;
9. Service professionnel droit municipal ;
10. Rapport d'activité annuel du service de sécurité incendie ;
11. Achat d'un tracteur à gazon ;

12. Module de jeux ;
13. Autorisation Gouvernement du Canada ;
14. Publicité Mi-Carême ;
15. Suivi des dossiers;
 - Planification stratégique
16. Correspondances ;
 - Comité Citoyen
 - FADOQ - Terrain de pétanque
 - Demande M. Fortin
 - Demande Pourvoirie Anna. V. Roy et Fils
 - Fabrique – Vente des croix
17. Varia;
 - Taxes
 - Bibliothèque
18. Période de questions écrites et verbales;
19. Levée de la séance.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina

APPUYÉ PAR Yvon Roy

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté laissant le point varia ouvert

2024-03-02

Adoption du
procès-verbal
du
5 février 2024

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024

ATTENDU QU' une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 février 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Papineau

APPUYÉ PAR Michel Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité

2024-04-03

Rapport des dépenses

5. Rapport des dépenses

CONSIDÉRENT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière a présenté et remis aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 4 mars 2024 totalisant 24 707.52 \$;

6. Date de la prochaine élection

Une élection partielle se tiendra le dimanche 28 avril 2024, un avis d'élection sera affiché le 5 mars aux endroits prévus. Les dates pour les remises des candidatures sont du 15 au 29 mars 2024.

7. Dépôt projet de règlement ayant pour but de citer 'L'église Saint-Antoine' à titre d'immeuble patrimonial

M^{me} Virginie Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière dépose le projet de règlement ayant pour but de citer 'L'église Saint-Antoine' à titre d'immeuble patrimonial. Les conseillers ayant tous reçu un projet du règlement au préalable.

2024-03-04

PRABAM

8. PRABAM

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux, la municipalité peut réaliser des travaux de réfection pour le bâtiment municipal et communautaire.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite mettre à jour son système de chauffage et climatisation du Centre de la Volière

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à Cytech Corbin de faire l'achat d'équipement ainsi que de réaliser l'installation des systèmes.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité à jusqu'au 31 mai 2024 pour réaliser les travaux

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Papineau

APPUYÉ PAR Michel Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité octroie le contrat de vente et installation à Cytech Corbin dans le cadre du programme PRABAM.

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues mandate comme représentante, M^{me} Virginie Gagnon, directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande.

2024-03-05

9. **Service professionnel droit municipal**

**Service
professionnel
droit
municipal**

CONSIDÉRANT QUE Me Daniel Bouchard, avocat, Lavery, De Billy, réitère l'offre de services de première ligne et ce, pour les douze prochains mois ;

CONSIDÉRANT QUE le forfait *Classique* comprend :

- Appels téléphoniques et échanges de courriels lorsque la question ne nécessite pas de recherche, de consultation ou de rédaction de documents ou de représentations ;
- Vérification des projets de procès-verbaux du conseil municipal ;
- Avis juridiques simples, selon les circonstances et après discussion entre la Municipalité et l'avocat concerné ;
- Vérification de règlements sans y apporter de modifications ;
- Diffusion d'articles rédigés par l'équipe spécialisée en droit municipal et accès à au moins une séance de formation gratuite en personne ou par visioconférence selon des sujets d'actualité décidés par l'équipe.

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel pour ce forfait est de 1 000 \$, taxes et déboursés non inclus, payable en un seul versement à la fin du service et que seul le maire, la directrice générale et l'inspecteur ont accès à ce service ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues accepte l'offre de renouvellement de services de première ligne et retienne le forfait *Classique* pour un montant annuel de 1 000 \$, les taxes applicables et les déboursés non inclus.

2024-02-06

10. Rapport d'activité annuel du service de sécurité incendie

Rapport
d'activité

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de certaines actions prévues au Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par leur MRC;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activités faisant état de ces actions et le transmettre à la MRC;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a conséquemment complété le dit rapport.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR Martin Papineau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'adopter le Rapport d'activité annuel du Service de sécurité incendie présentant les actions réalisées pendant l'année 2023 en lien avec le Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par la MRC de Montmagny et applicable à la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues;

QUE le Conseil municipal ait pris connaissance des données du Rapport d'activité annuel du Service de sécurité incendie et qu'il l'adopte tel quel.;

DE transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur du Service de la sécurité incendie.

2024-03-07

11. Achat d'un tracteur à gazon

Tracteur à
gazon

CONSIDÉRANT QUE le tracteur à gazon de la municipalité a brisé à la fin de la saison estivale 2023;

CONSIDÉRANT QUE le tracteur à gazon est dû pour être changé après plusieurs réparations ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPSÉ PAR Martin Papineau

APPUYÉ PAR Édith Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité fera l'achat d'un tracteur à gazon John Deere X380 pour la somme de 7100 \$ taxes en sus

2024-03-08

12. Module de jeux

Module de jeux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues a élaboré un projet pour l'aménagement d'un parc intergénérationnel près du centre de la Volière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues ait déposé une demande d'aide financière dans le cadre du FRR-volet 2 et volet 3 (Pacte rural);

CONSIDÉRANT QUE nous devons commander le module de jeux puisqu'il y a des délais de conception et de livraison ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité a opté pour le projet présenté par Go-Élan pour un montant de 87 568.91\$ taxes non-incluses

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues mandate comme représentante, M^{me} Virginie Gagnon, directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande.

2024-03-09

13. Autorisation Gouvernement du Canada

Autorisation

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues a eu quelques

changements au niveau de l'administration ;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Hélène Painchaud ainsi que M^{me} Odette Corbin ne travaille plus pour la Municipalité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPSÉ PAR Martin Papineau

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE retirer le nom de M^{me} Hélène Painchaud et de M^{me} Odette Corbin et d'ajouter M^{me} Virginie Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière comme administratrice générale

2024-03-10

14. Publicité Mi-Carême

Publicité Mi-Carême

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut promouvoir les festivités de la Mi-Carême ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut rejoindre le plus de personnes possibles ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPSÉ PAR Luc Vézina

APPUYÉ PAR Michel Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité octroi un budget de 250 \$ pour l'achat de positionnement web.

Suivi des dossiers

15. Suivi des dossiers

- **Planification stratégique**

M. Le Maire mentionne que les conseillers ont eu une rencontre avec M. Joëlle Gendron, directrice adjointe relève de la MRC de Montmagny avec ses collègues Samuel Surprenant, conseiller en urbanisme ainsi que Tanios El Hayek, agent de développement territorial pour amorcer la planification stratégique pour l'Isle-aux-Grues.

Correspondances

16. Correspondances

- **Comité Citoyen**

Le Comité Citoyen nous demande une subvention de la part de la Municipalité pour mener à bien leur projet.

M. le Maire refuse la demande et explique que la Municipalité a des fonds de disponible dans ses comités.

2024-03-11

Terrain de pétanque

- **FADOQ - Terrain de pétanque**

CONSIDÉRANT QUE Le Club de l'Âge D'Or de L'Isle-aux-Grues nous a fait parvenir une résolution comme quoi il nous remettre la bâtisse du terrain de pétanque ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vezina

APPUYÉ PAR Martin Papineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Grues prend acte que le Club de l'Âge D'Or considère que le bâtiment appartient à la Municipalité, mais nous tenons à souligner qu'une municipalité ne pouvant faire de discrimination et n'ayant les moyens de surveiller en permanence l'utilisation du bâtiment, ce dernier pourrait être utilisé par toutes personnes peu importe la génération qu'elle fait partie.

- **Demande de M. Fortin**

M. Fortin demande un échange de service qui consiste à nous rendre visible sur les réseaux sociaux en échange de nuitées au camping.

M. Le Maire répond qu'une Municipalité ne peut effectuer ce genre d'échange.

- **Demande Pourvoirie Anna. V. Roy et Fils**

Pourvoirie Anna. V. Roy demande à la Municipalité de déneiger et ainsi rendre accessible le chemin de la batture pour le 25 avril 2024 puisque la saison de la chasse devrait débiter très tôt.

M. Le Maire répond que la Municipalité ne prévoit pas déneiger le chemin puisque nous ne connaissons pas l'état de la route. En donnant accès au chemin en voiture aussi tôt dans la saison ceci pourrait accélérer la détérioration du chemin de la Batture qui est déjà critique

2024-03-12

Vente des croix

- **Fabrique – Vente des croix**

CONSIDÉRANT QUE La Fabrique demande à utiliser une partie de nos surplus d'inventaire tel que les nappes, coutelleries, etc. pour la vente des Croix ;

CONSIDÉRANT QUE La Fabrique nous demande un don se traduisant en gratuité

pour la location de la salle pour leur évènement ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte de faire don des surplus d'inventaire ainsi que de la location de la salle pour tenir l'évènement.

17. Varia

- **Taxes**

M. Le Maire informe les citoyens que les taxes municipales ont été envoyé par la poste le 21 février dernier. Si les citoyens ne les ont pas encore reçus de ne pas hésiter à communiquer avec M^{me} Virginie Gagnon pour remédier à la situation

- **Bibliothèque**

M. le Maire informe la population que la bibliothèque a besoin de bénévole pour maintenir le service. Les citoyens peuvent contacter le bureau municipal et nous allons assurer un suivi avec la personne concernée

18. Période de questions générales écrites et verbales

La période de questions débute à 19h28 avec les questions dans la salle. M. le maire demande à M^{me} Rousseau si des questions écrites ont été acheminées au Conseil. Cette dernière répond que non, mais nous avons le commentaire que le son est meilleur, mais pas assez fort. La période de question prend fin à 19 h 35.

2024-03-13

Levée de la séance

19. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Luc Vézina, appuyé par le conseiller Martin Papineau, que la séance soit levée à 19 heures 36.

Virginie Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière

Frédéric Poulin
Maire

